

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 juin 2018

## Invitation presse

### Commission exceptionnelle Bilan des 10 ans de mise en œuvre du DALO

Le droit au logement opposable (DALO), institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Ce droit opposable permet au citoyen de disposer de voies de recours pour sa mise en œuvre effective, notamment devant la commission de médiation.

Depuis sa mise en place le 16 juin 2008, 359 ménages martiniquais (100 % des dossiers jugés recevables) ont pu être relogés dignement.

**A l'occasion des 10 ans de la mise en œuvre du DALO**, vous êtes cordialement invité à assister à la commission exceptionnelle qui se tiendra le **vendredi 29 juin 2018 à 8h00, dans la salle polyvalente du bailleur social Ozanam – route de la pointe de Jaham – Schoelcher.**

Le déroulé de la matinée sera le suivant :

8h00 : introduction de la séance

- M. BOURVEN, Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique
- Mme SERALINE-DIB, Présidente de la commission de médiation
- M. MANGATALLE, Directeur de la caisse d'allocations familiales

8h45 : Bilan de la mise en œuvre du DALO en Martinique

9h45 : questions diverses

10h15 : interview avec les médias

**Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)